



Délibération
N° 2022-029

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 13/05/2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 11

Absents : 5

Représentés : 7

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif le Conseil a voté, dans sa séance du 12 avril 2022, une somme de 35 000 euros en subventions non affectées.

Vu les demandes déposées par des associations de la commune.

Compte tenu de l'intérêt communal à disposer d'associations de bénévoles qui offrent leurs services et leurs connaissances à la population de la commune, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les subventions suivantes :



Association bénéficiaire	Montant de la subvention	Objet de l'association
Leccia Sola	3 000€	Entretien des chemins communaux
Cunfraterna Santa-Croce di San Martinu	1 000 €	Animations culturelles
Confrérie des Femmes Sainte Devote	1 000 €	Animations culturelles
S.N.S.M.	1 000 €	Sauvetage en mer
Passatempu	2 000 €	Animations seniors
L'Anziani di Pieve di Lota	2 000 €	Animations seniors
La Roue d'Or	1 000 €	Promotion et pratique de cyclisme
La Marie-Do	1 000 €	Actions en faveur des malades du cancer
Donne di Corsica	1 000 €	Actions contre la maltraitance
Ghjuventù di San Martinu	2 000 €	Animations culturelles
E Stradelle San Martinaghje	1 000 €	Randonnées pedestres
Coopérative école maternelle	500 €	Participation activité arts plastiques
Coopérative école primaire	500 €	sorties scolaires fin d'année

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations proposées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0262022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2022